

LE BŒUF DES VALLÉES ANGEVINES

Juin 2025

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

Liberté Égalité Fraternité



Logo de la marque « Le Bœuf des Vallées Angevines »
(Source : Chambre d'Agriculture Régionale des Pays de la Loire)

■ Le contexte des Basses Vallées Angevines

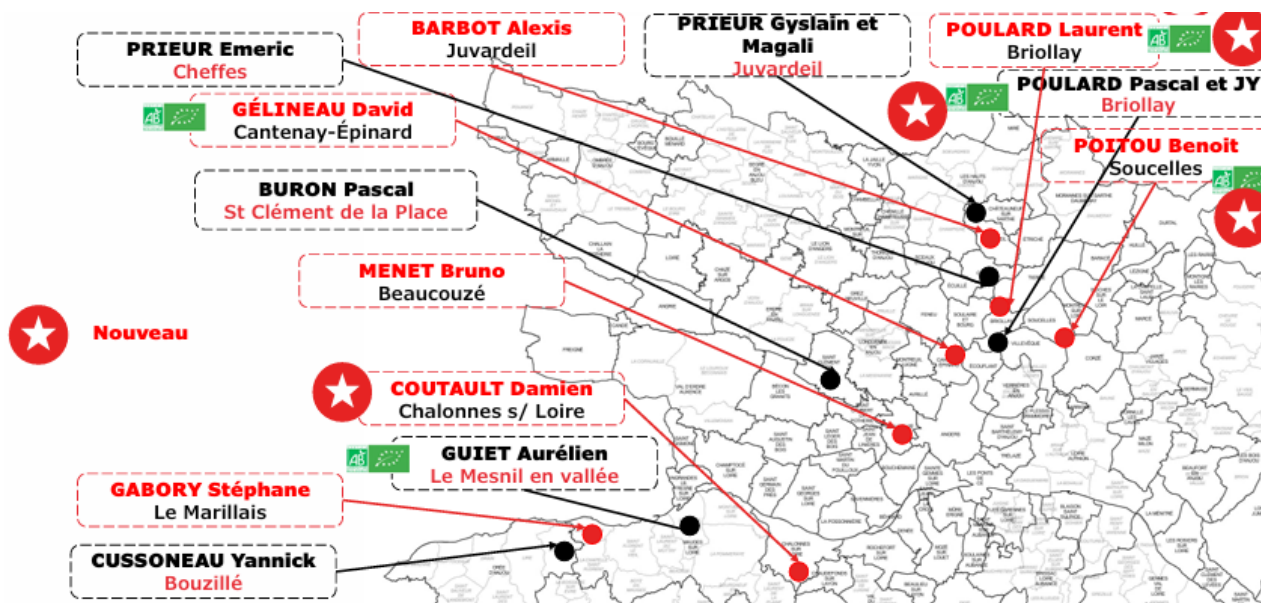
Les Basses Vallées Angevines sont un vaste territoire inondable de 9 200 hectares. Cette zone est traversée par trois rivières dont les vallées forment les Basses Vallées Angevines jusqu'à Angers en englobant la Baumette et l'Île-Saint-Aubin : La Mayenne, la Sarthe et le Loir qui se rejoignent pour former la Maine. Au sein de ce territoire se trouvent 5 000 hectares de zones humides qui contiennent une biodiversité remarquable avec plus de 250 espèces florales recensées¹ et 235 espèces d'oiseaux. Parmi celles-ci, se trouve notamment le râle des genêts, un oiseau migrateur dont les Basses Vallées Angevines est la principale zone de nidification en France. Cette espèce est menacée à l'échelle mondiale. En France, en 1980 étaient recensés 2 450 mâles chanteurs contre 223 en 2020². La population a ainsi diminué de plus de 90 % en une quarantaine d'années s'accompagnant d'une baisse de l'aire de répartition. Le râle des genêts est désormais inscrit sur la liste rouge des espèces menacées en France. Les causes de cette diminution est la disparition de l'habitat de l'espèce ainsi que des pratiques de fauches dans les lieux de nidification provoquant la destruction de nids et engendrant parfois la mort d'adulte. Par son caractère exceptionnel les Basses Vallées Angevines sont classées comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) depuis 1984 et comme zone Natura 2000 depuis 2000³.



Carte des Basses Vallées Angevines
(Source : Angers Loire Métropole)⁴

Pour faire face à ce déclin, il est nécessaire de maintenir et promouvoir des systèmes agricoles extensifs et pâturant pour maintenir les zones humides et ainsi empêcher l'enfrichement de ces espaces et leurs conversions. C'est dans ce sens que l'association des Éleveurs des Vallées Angevines a été créée.

1. Informations issues de l'Observatoire de l'eau du Maine-et-Loire : <https://eau.maine-et-loire.fr/leau-en-anjou/milieux-remarquables/les-basses-vallees-angevines>.
2. Informations issues de la Ligue de Protection des Oiseaux : <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/rale-des-genets>.
3. Informations issues du site du département Maine-et-Loire : <https://nature.maine-et-loire.fr/connaître-et-apprendre/les-especes/le-rale-des-genets>.
4. <https://www.angersloiremetropole.fr/mon-quotidien/espaces-nature/les-basses-vallees-angevines/index.html>.



Les éleveurs de l'association (Source : Compte rendu de l'assemblée générale de l'association le 20 mars 2025)

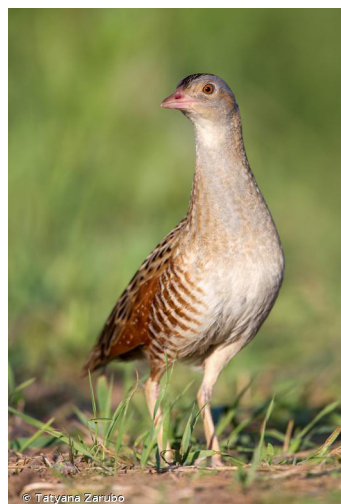
■ Présentation de l'association

L'association des Eleveurs des Vallées Angevines (EVA) est une association Loi 1901 créée en 2001 et réunissant une dizaine d'éleveurs de viande bovine à sa création ; elle en compte 13 aujourd'hui. L'objectif est le développement d'une marque de viande valorisant le territoire des Basses Vallées Angevines ainsi que le savoir-faire des éleveurs avec la mise en place de pratiques vertueuses pour l'environnement : « Le Bœuf des Vallées Angevines »⁶ anciennement « L'éleveur et l'oiseau ». La mise en place de cette marque permet une commercialisation à l'échelle locale de la viande bovine.

La création de l'association a également été motivée par la fragilisation du marché à la suite de la crise de l'Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Les éleveurs de l'association ont ainsi voulu valoriser leurs pratiques et leur système extensif et ainsi créer de nouveaux débouchés.

■ Historique de l'association

- 1985 : Lancement des réflexions autour de la diminution de la population du râle des genêts.
- 1993 : Mise en place d'une Opération Groupée d'Aménagement Foncier pour la Chambre d'Agriculture 49 et la LPO Anjou.
- 1995 : Crise de l'ESB.
- 2001 : Création de l'association « Eleveurs des vallées angevines » avec Angers Loire Métropole, le Conseil Général, la LPO, la Chambre d'agriculture et des éleveurs.
- 2004 : Création de la marque « L'éleveur et l'oiseau ».



Râle des genêts (INPN)⁵

- 2005 : Lancement du premier Plan National d'Action Râle des genêts (2005 – 2009)⁷.
- 2013 : Lancement du deuxième Plan National d'Action Râle des genêts (2013 – 2018).
- 2015 : Changement du nom de la marque pour « Le Bœuf des Vallées Angevines ».
- 2017 : Obtention de marchés avec la restauration collective d'Angers : Papillote et Compagnie.
- 2024 : Lancement du troisième Plan National d'Action Râle des genêts (2024 – 2033).

La marque « Le Bœuf des Vallées Angevines » est recon-

5. https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3053.

6. Informations issues de la candidature au concours S.E.V.E 2020 : https://www.interbev-pdl.fr/_medias/PDLO/documents/s.e.v.e.candidature_association_eva_fev2020.pdf.

7. Informations sur les PNA en faveur du râle des genêts : https://biodiversite.gouv.fr/projet-pna/wp-content/uploads/PNA_Rale_Des_Genets_2024_2033.pdf.

nue au niveau européen dans le cadre du programme de préservation du rôle des genêts (2013 – 2015).

■ Eligibilité et cahier des charges

Afin d'entrer dans l'association, un éleveur doit être éligible selon certains critères :

- Au moins 10 hectares de l'exploitation doivent être en contrat MAEC pour la préservation du Rôle des genêts,
- Le rapport Surface Fourragère Principale sur Surface en herbe doit être supérieur ou égal à 66%. Plus ce rapport est proche de 100 %, plus le système est herbagé et donc constitué de prairies.
- Le rapport Surface inondable totale sur Surface en herbe en zone inondable doit être supérieur ou égal à 50 %.
- Le nombre d'UGB en année N-1 doit être inférieur ou égal à 2 UGB/ha d'herbe.

Le cahier des charges de l'association des Eleveurs des Vallées Angevines est actuellement en révision. Les grandes thématiques qu'il aborde sont les suivantes :

- Un territoire cohérent,
- Une valorisation des prairies inondables,
- Des animaux de bonne qualité,
- Une alimentation saine basée sur l'herbe,
- Une bonne prise en compte de la biodiversité,
- Une ouverture au public.

Il est important de souligner que ce cahier des charges est contrôlé notamment via les MAEC des Basses Vallées Angevines. En effet, pour adhérer, un éleveur doit contractualiser à ces MAEC pour au moins 10 hectares. Certains contrôles internes à l'association sont également réalisés annuellement.

■ Lien avec le PAT

L'association des Eleveurs des Basses Vallées Angevines, au travers de sa marque « Bœuf des Vallées Angevines », est incluse dans le PAT de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole qui englobe 29 communes pour 306 617 habitants⁸.

« Le Bœuf des Vallées Angevines » est notamment mentionné dans l'orientation 1 du PAT intitulé « Agriculture et Territoire. Préserver, développer et valoriser une agriculture durable et résiliente tournée vers le territoire ». La marque rentre dans l'action « Valoriser les filières locales vertueuses » au travers des intitulés :

- « Trouver de nouveaux débouchés pour la Marque Bœuf des Vallées Angevine »,

- « Communication professionnelle type plaquette Bœuf des vallées angevines ».

De manière moins explicite, ce PAT présente également des leviers d'actions pour l'association. Par exemple, dans l'orientation 5 « Accessibilité sociale. Organiser l'accessibilité sociale à une alimentation durable pour tous », action « Diffusion des pratiques en alimentation saine et durable dans les établissements de restauration collective », il est inscrit l'appui à « la rédaction des marchés selon l'offre locale ». Cela montre une volonté d'adapter les marchés publics à l'offre locale pour la restauration collective.

■ Organisation de la filière, partenaires et circuits de vente

Les éleveurs vendent leurs vaches à un négociant - SAS Blain Martineau Bétail - qui s'occupe alors de la vente mais aussi du transport jusqu'à l'abattoir SOCOPA en Vendée. L'abattoir transmet ensuite les carcasses à Achille Bertrand, l'un des 8 grossistes appartenant au réseau Krill, qui s'occupe alors de la découpe et de la distribution notamment auprès du seul client de la filière en 2024 : la cuisine centrale Papillote et compagnie. Le partenariat entre EVA et la cuisine centrale date de 2017. En 2024, 118 bêtes ont été livrées à Papillote et compagnie. Le débouché de cette filière est donc la restauration collective.

La contractualisation entre l'association et Papillote et Compagnie s'effectue au travers d'un marché public ; la réponse à ce marché se fait via Achilles Bertrand au nom des Eleveurs des Vallées Angevines. Les prix sont quant-à-eux déterminés sur la base des cotations nationales afin de fixer une plus-value en début de marché. La problématique pouvant se poser est que si cette cotation évolue fortement à la hausse, l'association devra renégocier son prix en cours de marché.

Il existe d'autres partenaires de l'association extérieurs à la filière qui sont des adhérents payant une cotisation chaque année :

- Angers Loire Métropole, avec la réalisation d'un marché public auquel l'association peut répondre pour Papillote et Compagnie est un partenaire et soutien de la filière.
- La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) est un partenaire historique du fait de son implication dans la protec-

⁷ Informations sur les PNA en faveur du rôle des genêts : https://biodiversite.gouv.fr/projet-pna/wp-content/uploads/PNA_Role_Des_Genets_2024_2033.pdf.

⁸ Informations issues de la fiche du PAT d'Angers Loire Métropole sur le portail France PAT : <https://france-pat.fr/pat/pat-dangers-loire-metropole/>.

tion du rôle des genêts mais également au travers de sa politiques d'acquisition foncière qui lui a permis d'acheter 407 hectares de zones humides dans les Basses Vallées Angevines⁹.

- Interbev est également un partenaire de ce projet notamment au travers de la réponse à un appel à projets initié par FranceAgriMer intitulé « Maturation des projets territoriaux ». La réponse à cet appel à projets est le projet RELEVANT déposé par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire avec pour partenaires : Interbev, EVA, Krill, Angers Loire Métropole et Papillotes et Compagnie.

La Chambre d'agriculture régionale des Pays de la Loire est l'animateur de l'association sous la forme d'une préservation. La chambre soutient politiquement la filière.

9. Informations issues du site de la Ligue de la Protection des Oiseaux : <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/preservation-des-espaces-naturels/gestion-de-terrains-prives-et-publics-grand-poitiers-du-haut-poitou-et-des-vallees-du-clain/>

10. <https://www.angers.fr/actualites-sorties/65958-food-angers-revient-cultiver-le-bien-manger/evenement/79822-visite-dejeuner-chez-papillote-et-compagnie/index.html>

Papillote et Compagnie

Papillote et Compagnie est une marque de la société publique locale (SPL) Angers Loire Restauration créée sous forme de société anonyme par 21 communes d'Angers Loire Métropole. Aujourd'hui, Papillote et Compagnie incarne la cuisine centrale d'Angers Loire Métropole. C'est la première « zéro plastique » en France. Les 21 communes sont dans la gouvernance de la SPL ; les objectifs sont donc réfléchis en fonction des besoins de toutes les communes.

Cette cuisine a une capacité journalière maximale de 16 000 repas et alimente actuellement 14 500 enfants par jour de la crèche au CM2 pour un coût annuel hors taxe (HT) variant de 3,7 à 4 millions par €/an. Cette capacité maximale a été fixée afin de rester à l'échelle de la « cuisine maison » et de ne pas aller vers de l'agroalimentaire mais aussi pour maîtriser au mieux l'équilibre prix – qualité dans le but de garantir l'accès à une alimentation de qualité pour tous les enfants.

Concernant l'approvisionnement, Papillote et Compagnie porte la volonté de promouvoir le local et le bio; le premier prédominant sur le second. Papillote et Compagnie tente de contrôler au mieux son approvisionnement avec une gestion directe de celui-ci, ce qui permet de diminuer les impacts environnementaux associés. Cette cuisine centrale présente également des objectifs ambitieux avec 80 % de produits locaux et 50 % de bio d'ici 2030 dans sa restauration collective. Par ailleurs, la réalisation de ces objectifs reste incertaine notamment pour le local par manque d'offre sur le territoire. De plus plusieurs questionnements persistent notamment sur l'approvisionnement en poisson et en fruit. Malgré cela, aujourd'hui l'approvisionnement est à 40 % en bio et 50 % en local et suit la saisonnalité des produits. La notion de local n'ayant pas de définition réglementaire, la limite géographique a été fixée à 150 km autour de la communauté urbaine.



Logo de
« Papillote et compagnie »
(Source : Ville d'Angers)¹⁰

Concernant l'approvisionnement en viande, Papillote et Compagnie travaille pour le bœuf avec les Eleveurs des Vallées Angevines depuis une dizaine d'années et vise à faciliter le travail en bête entière afin de s'assurer de l'équilibre matière en achetant la première semaine les parties avant, puis la semaine suivante, les parties arrière. Pour le porc, il est certifié bio et local tandis que la volaille seulement locale.

Aujourd'hui, la viande proposée chez Papillote et Compagnie est à 78 % durable et de qualité. Dans la ligne de sa dynamique bio et local, Papillote et Compagnie a eu des impacts sur le Bœuf de Vallées Angevines en incitant 50 % d'éleveur en bio dans l'association et le reste en HVE.

En lien avec la loi Egalim, la cuisine centrale propose un repas végétarien par semaine ainsi qu'une alternative végétarienne chaque jour.

La construction de la cuisine centrale a été réalisée par la SPL pour un coût total de 10,5 millions HT. Elle a été réalisée avec l'aide des cuisiniers afin d'être le plus opérationnel possible et ainsi s'inscrire dans une démarche alliant environnement, santé au travail et alimentation.

Chaque repas coûte à Angers Loire Métropole 6,10 € HT. Les prix pour les familles sont déterminés par une grille de tarification solidaire allant de 0,83 € à 5,98 €.

Papillote et Compagnie est également dans une dynamique anti-gaspillage. Celui-ci a permis de diminuer de 56 % son gaspillage alimentaire et ainsi faire des économies de 500 000 € en 2019. Ainsi, le gaspillage alimentaire s'élève aujourd'hui à 42 g/jour/enfant contre 100 g en moyenne nationale.

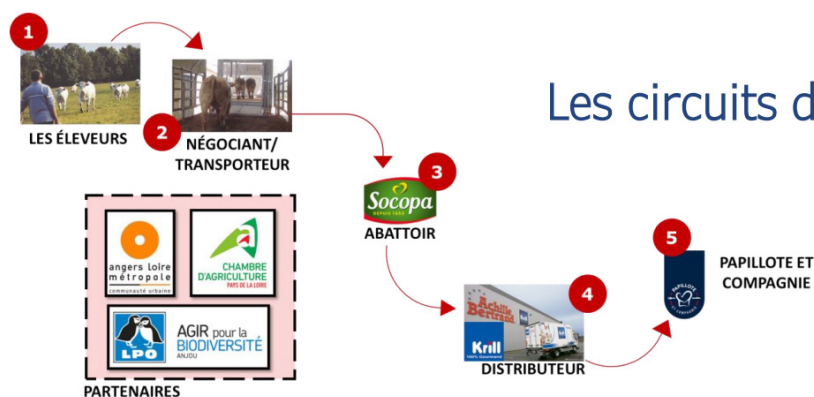
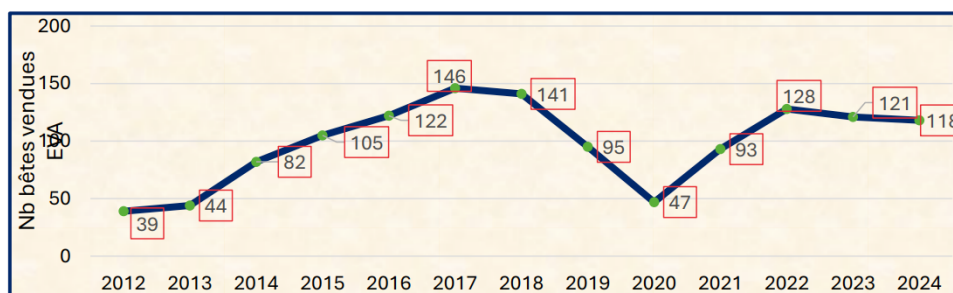


Schéma de la filière (Source : Chambre d'Agriculture Régionale des Pays de la Loire)



Evolution des ventes de la filière (Source : Chambre d'Agriculture Régionale des Pays de la Loire)

■ Opportunités et menaces

L'association fait face à quatre menaces majeures :

- Recrutement en amont de la filière : l'association rencontre des difficultés dans le recrutement de nouveaux éleveurs notamment dans l'engagement au sein de l'association (présidence, trésorerie, secrétariat, ...). L'association est face à un « passage de génération » c'est-à-dire que les éleveurs présents à la création de l'association sont partis ou vont partir prochainement en retraite.
- Recrutement en aval de la filière : l'association rencontre des difficultés pour développer de nouveaux marchés et trouver de nouveaux débouchés. Actuellement, la filière n'a plus qu'un seul débouché : « Papillote et Compagnie ». Bien que le marché avec la cuisine centrale ait été retenu jusqu'en 2028, un questionnement se pose sur « l'après ».
- Modèle économique : la difficulté à trouver de nouveaux marchés questionne également sur le modèle économique de l'association. Actuellement, le prix élevé de la viande freine la valorisation économique des éleveurs qui peinent à vendre de la viande plus chère que le cours du marché déjà très haut.
- Des compétences à développer : l'association semble manquer de certaines compétences communication, commercialisation, démarchage, veille concurrentielle, ...

C'est notamment pour faire face à ces menaces que la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire a sollicité un financement de France Agrimer pour mettre en place le projet RELEVANT. Ce projet multi partenariaux vise à permettre aux Eleveurs des Vallées Angevines de construire et structurer des initiatives nouvelles afin de renforcer la viabilité économique, sensibiliser les acteurs locaux, accompagner durablement les éleveurs et assurer la préservation des Basses Vallées Angevines.

Ce projet est structuré en 7 étapes :

- La mise en place d'une gouvernance de projet avec des COPIL.
- Le diagnostic environnemental, économique et social de la filière grâce à l'identification des points forts ainsi que des faiblesses de la filière à l'aide d'un travail bibliographique.
- L'étude et la mise en place d'une gouvernance de filière pérenne à l'aide de veille d'actions similaires et d'analyse avec la méthode SWOT mais aussi grâce à la construction de scénarios de gouvernance.
- L'étude d'un modèle économique de filière viable et pérenne au travers d'une veille sur les financements possibles, l'étude de la faisabilité sur les exploitations agricoles, la création de schémas financiers ainsi que la rencontre entre les acteurs de la filière pour consolider et privilégier un schéma de financement.
- La rédaction d'un cahier des charges et d'une charte de partenariat à l'aide d'entretiens individuels qui se-

ront menés avec les différents acteurs de la filière, la construction d'une méthodologie de création d'un cahier des charges ainsi que la rencontre des acteurs de la filière pour définir les indicateurs de suivi et les critères.

- La mise en place d'une stratégie de recrutement de nouveaux éleveurs à l'aide de la réalisation d'un argumentaire de recrutement ainsi que l'organisation d'une rencontre avec les acteurs de la filière pour identifier et contacter des prospects.

- La mise en place d'une stratégie de déploiement et de commercialisation / marketing sur la démarche grâce à la création d'une feuille de route détaillant la gouvernance, le schéma financier et les étapes à venir, la création d'une stratégie de communication, d'un logo avec le déploiement de supports de communication, la création d'une démarche marketing et commerciale selon les débouchés de la filière ainsi que la création d'un plan de diffusion.

Contacts pour en savoir plus :

Pour Chambre d'agriculture des Pays de la Loire :

Simon Galland

Conseiller en développement territorial

simon.galland@pl.chambagri.fr

Pour Papillote et Compagnie :

Pauline Vernin

Directrice adjointe

pauline.vernin@alrest.fr

Pour Terres en villes :

Lucie Poupard

Chargée de mission

lucie.poupard@terresenvilles.org

Paul Mazerand

Responsable animation de réseaux

paul.mazerand@terresenvilles.org